

Quant à ce programme dont nous nous occupons, la seule chose dont le comité est présentement saisi est une pension maintenant payable à l'âge de 70 ans et qui, grâce à cette loi, deviendra payable avec les années aux personnes âgées de 65 ans.

M. Caouette: Monsieur le président, l'honorable représentante admettrait-elle que l'évaluation des ressources existe réellement pour tous les intéressés?

L'hon. Mlle LaMarsh: Non, pas du tout. Pour tous, le taux uniforme de \$75 par mois est payable à l'âge de 70 ans.

M. Caouette: A l'âge de 70 ans?

L'hon. Mlle LaMarsh: Oui.

M. Winkler: Monsieur le président, j'aimerais demander à l'honorable représentante si le gouvernement prévoit d'accorder, ou songe le moins à accorder, l'assistance-vieillesse à l'âge de 60 ans. La question a de l'importance dans la situation actuelle, puisque nous abaissons l'âge de l'admissibilité aux pensions de vieillesse à l'âge de 65 ans. Puisque nous étudions présentement l'article 124 du bill, je pourrais dire au gouvernement, et non en plaisantant, parce que je crois que l'honorable représentante sait fort bien que depuis quelques mois—et en réalité, peut-être depuis l'année dernière—je me suis montré plutôt inflexible et véhément quand il s'est agi de porter à l'attention du gouvernement la situation de l'agriculteur dans l'Est du Canada—et je répète que je ne plaisante pas—que si le gouvernement n'intervient pas dans l'agriculture de l'Est pour hausser le revenu des agriculteurs, l'honorable représentante, dans le cadre de cet article du bill, pourra avoir sur les bras un nombre énorme de gens, puisque le gouvernement poussera nombre de gens à la folie.

L'hon. Mlle LaMarsh: Règlement!

M. Winkler: L'honorable représentante a-t-elle dit: «Règlement»?

M. le président: A l'ordre!

M. Winkler: Monsieur le président, il n'en est pas ainsi...

M. le président: A l'ordre, je vous prie! Je rappelle à l'honorable député qui a la parole que nous avons affaire ici aux amendements intéressants la loi sur la sécurité de la vieillesse, et rien d'autre. L'honorable député ne traite pas de l'article 124.

M. Winkler: Je pose la question de privilège, monsieur le président. J'ai sous les yeux une lettre d'un de mes commettants. Elle a été écrite il y a quelques jours. L'auteur est

un homme de la circonscription de Grey-Bruce et son adresse est: R.R. 7, Markdale (Ontario). Écoutez bien ceci. C'est extrêmement important, dans les circonstances actuelles.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député a-t-il soulevé la question de privilège?

Des voix: Oui.

M. le président: Qu'il énonce sa question de privilège.

M. Winkler: Elle se rapporte à l'article 124 de la Partie IV du projet de loi à l'étude. Elle se rattache aux remarques que j'ai faites avant de poser ma question. Je ne tiens pas à donner lecture de toute la lettre, mais j'aimerais en consigner certains extraits au compte rendu puisqu'ils se rattachent à l'article de la loi à l'étude. C'est une lettre en bonne et due forme écrite par un dénommé Don Russel que je ne connais pas très bien, je dois l'avouer. Il déclare:

Monsieur,

Je vous...

Des voix: Règlement!

M. Winkler: Pourquoi dites-vous «Règlement»?

M. le président: A l'ordre, je vous prie! L'honorable député voudrait-il poursuivre la lecture de cette lettre?

M. Winkler: Je vous remercie, monsieur le président. Si Votre Honneur veut bien surveiller l'honorable député, qui n'est pas à son siège mais se trouve à l'autre bout de la Chambre, je poursuivrai volontiers. Voici ce que déclare l'auteur de la lettre:

Monsieur,

Je vous écris la présente à titre de cultivateur et de résident de votre circonscription dans l'espoir de vous faire comprendre l'urgence qu'il y a de modifier sensiblement la politique agricole du gouvernement.

M. le président: A l'ordre!

M. Winkler:

L'état de l'économie, et les prix reçus par la grande majorité des agriculteurs...

M. le président: A l'ordre!

M. Winkler:

...ont continué de baisser jusqu'à un niveau dangereux, et ne peuvent être tolérés plus longtemps.

M. le président: A l'ordre! Je suis sûr que l'honorable député veut collaborer avec la présidence et qu'il ne peut raisonnablement prétendre que la lettre à laquelle il se reporte actuellement constitue une question de privilège. Il sait aussi bien que moi, j'en suis